



**Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. (« VMBL »)** est une entreprise constituée sous la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est inscrit comme un courtier en placement, courtier en dérivés et planificateur financier auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et est inscrit comme courtier membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») et dont le siège social est situé au 1360 Boul. René Levesque O, suite 620, Montréal (QC) H3G 0E8.

**VMBL** est assujettie à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et aux règlements connexes (ci-après la «Loi») et, conformément aux exigences de la Loi, a adopté:

- Un programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (RPCFAT) approuvé par sa direction. Ce programme comprend, entre autres, la désignation d'un agent de conformité, l'examen de l'adéquation du programme de lutte contre le RPFAT par une équipe de vérification interne indépendante et la formation de tous les employés.
- Des politiques et procédures écrites qui permettent l'identification appropriée des clients, des personnes autorisées à donner des instructions sur le compte, des bénéficiaires effectifs et des autres tiers concernés. La documentation est dûment recueillie et les dossiers sont conservés conformément aux normes réglementaires.

Les politiques et procédures écrites de **VMBL** et leur mise en œuvre efficace assurent:

- Le filtrage de tous les clients par rapport à la liste des personnes, entités ou pays selon l'information fournie par le gouvernement / les autorités compétentes.
- L'identification des personnes politiquement exposées nationales et étrangères ou des chefs d'organisations internationales.
- Que **VMBL** ne fera pas sciemment affaires avec des personnes, entités et/ou pays sanctionnés identifiés par les agences gouvernementales, les forces de l'ordre ou les résolutions des Nations Unies. Tout bien détenu au nom de personnes ou d'entités figurant sur ces listes est gelé et signalé aux organismes compétents comme l'exige la loi.

**VMBL** a élaboré une évaluation basée sur le risque pour comprendre les opérations normales et prévues de ses clients. Le programme de lutte contre le RPCFAT veille à ce que les vérifications préalables, la surveillance et la déclaration des transactions (y compris les opérations douteuses) soient effectuées conformément aux résultats de l'évaluation des risques.

**VMBL** ne maintient pas de relations avec des banques fictives et a mis en place des mécanismes pour empêcher toute activité avec de telles entités.

**VMBL** est assujettie à des vérifications régulières de l'OCRCVM et de CANAFE qui s'assurent de sa conformité aux recommandations et aux normes de lutte contre le RPCFAT.

**Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.**, Vice-présidente, Conformité et gestion des risques

Geneviève Drouin